

Les Chefs du Sault St Louis ne sachant comment s'y prendra pour annuler le papier qu'ils ont donné aux jeunes gens, qui ne veulent pas le remettre, voici ce que le propose —

Qu'un notaire fasse un acte au nom du gouverne-
ment, représenté par ~~lui et signé~~ le Col. Nappier, et signé
de lui et des chefs, par le quel il sera déclaré que le gou-
vernement n'ayant point intervenu dans cette transaction des
chefs avec les guerriers, sur les pouvoirs extraordinaires qu'il leur
ont donnés, et dont ils ont abusé, en faisant faire aux dits chefs
beaucoup de dépenses d'argent, la dite transaction est annulée
et par le gouvernement et par les chefs, de manière que les dépenses
que feront les jeunes gens, après la signification de cet acte,
la quelle signification doit être officielle et ~~publique~~ taxative,
ils les porteront eux-mêmes et payeront de leur argent.

Il leur est donc signifié par la même autorité, de se tenir tranquilles, que les chefs reprendront leurs pouvoirs et leur autorité, par ordre du gouvernement, et qu'ils seuls conduiront le village à l'avant, sans que les guerriers s'en mêlent, à moins qu'il n'en reçoivent l'ordre des chefs, par exemple pour les aider.

Les autres -
 Les plus, le trop grand nombre des chefs causant sou-
 vent de la confusion dans le Conseil, ils sont requis par le gou-
 vernement d'en diminuer le nombre - Ca

à la hâte, saluts au Col- Napier

Évêché de Montréal 26 Fé. 1838

Marcus